



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS D'ECOLE-VALENTIN
DU 16 OCTOBRE 2025**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ECOLE-VALENTIN, s'est réuni en Mairie d'ECOLE-VALENTIN, salle du Conseil Municipal, le 16 octobre 2025 à 18 heures 30, après convocation légale, sous la présidence de Madame Pascale ROY.

Étaient présents : Pascale ROY, Mélanie LOYER, Esther MALETTE, Aude VOISIN, Bernadette GRUET et Monsieur Florent CHARLOT.

Était absent et excusé : Monsieur Yves GUYEN.

Procuration : Monsieur Yves GUYEN a donné procuration à Madame Pascale ROY.

Président de séance : Madame Pascale ROY, Vice-Présidente du CCAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Esther MALETTE

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 10 avril 2025.

I / Attribution de subventions à des associations caritatives

Dans le cadre des compétences du conseil d'administration en matière d'attribution d'aides et de prestations, ce dernier peut également prendre l'initiative d'apporter son soutien et attribuer une aide financière à des associations caritatives.

La présidente de séance présente aux membres du Conseil les demandes de subventions reçues pour l'année 2025 et rappelle celles qui ont été octroyées au titre de l'année 2024.

Après plusieurs échanges, il est apparu opportun aux membres du Conseil de proposer pour l'année 2025 un soutien privilégié aux associations suivantes :

- 500 € à la Banque Alimentaire de Franche Comté
- 250 € au Secours catholique de Pirey
- 250 € à la Maison des Familles

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'accorder des subventions aux associations caritatives nommées ci-dessus.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

II / Organisation du repas de fin d'année des aînés et de la distribution des colis

Les questionnaires adressés aux 424 seniors de la commune (afin de savoir s'ils préfèrent recevoir un colis de fin d'année ou participer à un repas dansant) doivent être retournés en mairie avant le 24 octobre.

Côté animation c'est l'orchestre Champagne qui aura de nouveau le plaisir d'animer en chanson cette après-midi du 7 décembre 2025. Le traiteur, Fabrice MAY, a également été renouvelé pour le repas des aînés 2025.

Concernant enfin la décoration et le service, les bénévoles intervenus l'an dernier ont spontanément proposé de participer de nouveau à ce moment de convivialité.

Pour les personnes qui préféreront recevoir un colis (hors MARPA), nous avons décidé de privilégier cette année encore les produits régionaux en confiant la confection de nouveaux paniers au TUYE DE MESANDANS.

Le retrait des colis pourra être effectué par les personnes ayant choisi cette option, le samedi 13 décembre 2025 matin au hangar municipal.

Pour les paniers ne pouvant être retirés, des visites à domicile seront programmées début décembre et réparties entre les membres du Conseil Municipal et du CCAS.

Nous nous rapprochons des institutrices des élèves de l'école primaire et maternelle d'ECOLE VALENTIN, afin de pouvoir joindre aux colis (ou déposer sur les tables, à l'occasion du repas) des Cartes de vœux ou autres attentions, très appréciées l'an dernier par leurs destinataires.

III / Informations diverses

Trois demandes d'aide individuelles ont été formulées depuis le dernier Conseil d'administration et ont concerné deux familles monoparentales et une personne seule. Une aide globale de 400 € leur a été apportée.

L'UFCV seniors BOURGOGNE/ FRANCHE-COMTE a recruté un animateur. Les activités, à l'arrêt depuis septembre faute d'animateur, vont pouvoir reprendre.

Inscriptions et renseignements auprès de l'UFCV au 03.81.52.56.60 ou animation.fc@ufcv.fr

Concernant enfin le registre canicule grand froid : les personnes inscrites sur le registre sont régulièrement contactées. Suite à 1 décès et deux entrées en maison de retraite (dont un couple), le registre compte actuellement 14 foyers inscrits.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

ETAT DE LA DELIBERATION PRISE LORS DE LA SEANCE :

Attribution de subventions à des associations caritatives